

LES ESPACES NATURELS

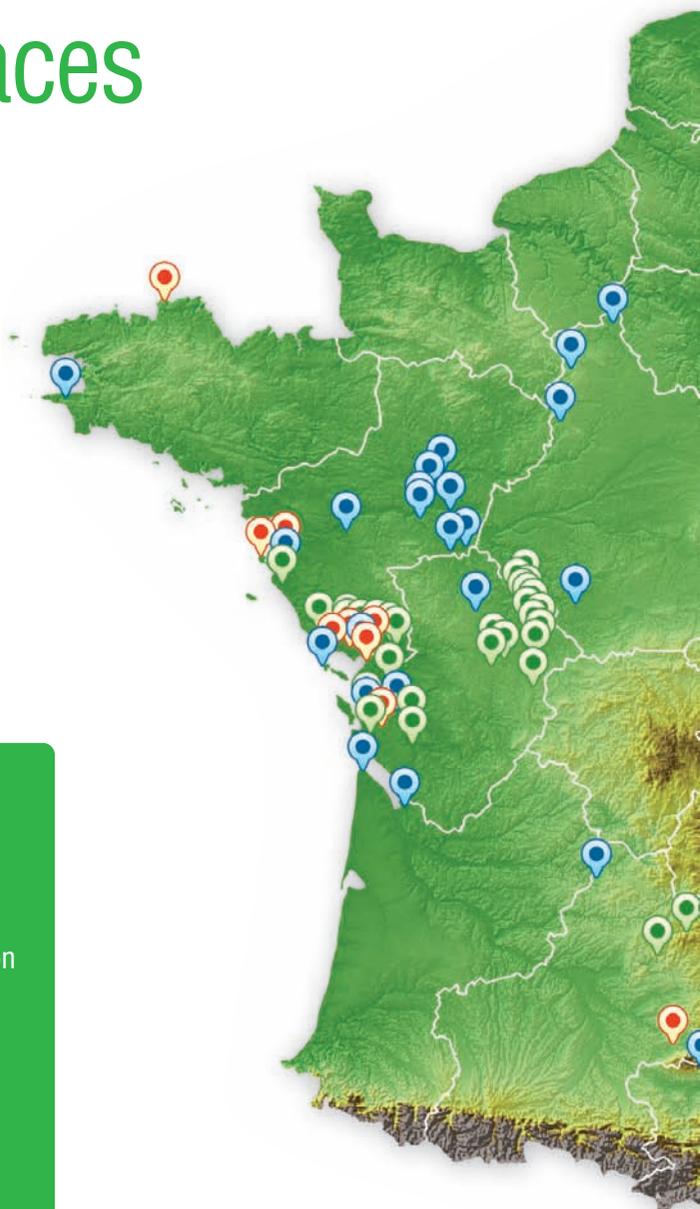
sauvegardés par
la LPO en France



**100 ANS
D' ACTIONS
POUR LA NATURE**

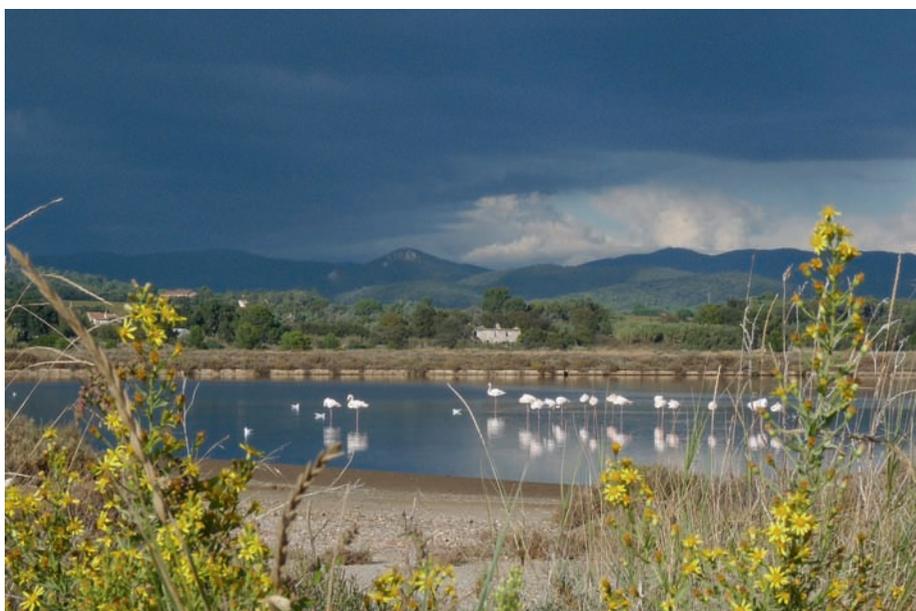
Un réseau d'espaces naturels protégés

En 1912, la LPO est créée pour protéger le Macareux moine, oiseau marin nichant dans l'archipel des Sept-Îles en Bretagne. Un siècle après, la LPO France et ses associations locales gèrent plus de 21 000 ha de milieux naturels répartis sur tout le territoire de France métropolitaine.



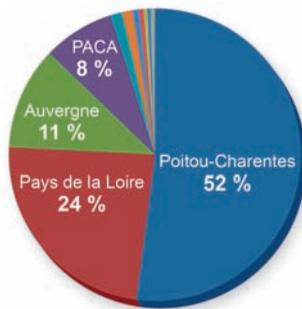
Les chiffres clés

- **21 168 ha** (soit 168 sites) dont :
 - 1 695 ha (soit 60 sites) en propriété
 - 16 368 ha (soit 39 sites) en gestion
 - 3 104 ha (soit 69 sites) en convention de gestion
- Répartis dans **186 communes**, **35 départements** et **16 régions**
- **11 Réserves naturelles nationales** (14 205 ha)
- **7 Réserves naturelles régionales** (1 300 ha)
- 1^{er} site géré : **Réserve naturelle des Sept-îles**
- Le plus grand site géré : **Réserve naturelle de Moëze-Oléron** (6 812 ha)
- 4 650 ha exploités par **316 agriculteurs**.



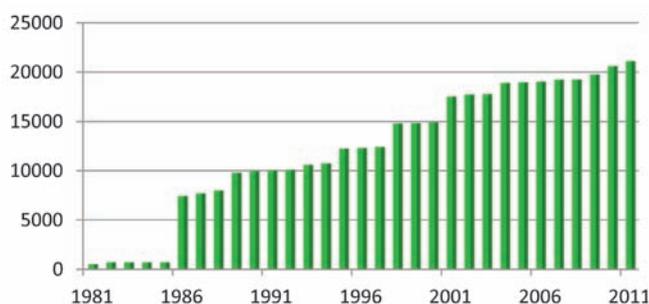
Salins d'Hyères et des Pesquiers (83), 959 ha en convention avec Toulon-Provence-Méditerranée © Yohann Charbonnier - LPO





Répartition régionale des sites gérés (ha)

La LPO gère des espaces naturels dans plus de 2/3 des régions françaises. L'installation du siège de l'association en 1976 à Rochefort (17) a permis une forte implication de l'association pour la préservation des zones humides de l'ouest de la France (régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes tout particulièrement).



Evolution en hectares de la surface gérée par la LPO

A partir de 1980, la LPO a agité auprès du ministère en charge de l'Environnement pour la création de nombreuses réserves naturelles : Lilleau des Niges (1980), marais d'Yves (1981), baie de l'Aiguillon (1996 et 1999)... Puis, dès 1989, elle a débuté une politique d'acquisition foncière pour préserver les marais de l'ouest de la France très menacés : marais de Rochefort et Poitevin (1989), marais Breton (1993), et basses vallées Angevines (1993). En initiant des conventions de gestion, la LPO a pu aussi engager des actions de gestion conservatoire dans les marais communaux du marais Poitevin (1989) et dans la vallée de la Loire (contrat Plan Loire en 1995).

Modes d'intervention de la LPO

- Propriétaire et gestionnaire
- Gestionnaire (ou co-gestionnaire)
- Détentrice d'une convention



Propriété LPO de l'**étang Purais**, au sein de la Réserve naturelle de Chérine (36)
© Jacques Trotignon



RNR de la **grotte des Sadoux** (26), en cogestion avec l'Office national des forêts pour la protection d'importantes colonies de chauves-souris © Stéphane Vincent - LPO

Les modalités de gestion et de préservation des milieux naturels

Depuis 1980, la LPO et ses associations locales se sont engagées dans des actions de conservation pour protéger des milieux naturels remarquables. Plusieurs modalités de préservation des espaces naturels sont utilisées :

- les réserves naturelles nationales et les réserves naturelles régionales (protection réglementaire forte) ;
- les acquisitions foncières : la LPO a acheté et achète encore des espaces naturels remarquables, soit pour conforter la conservation de vastes espaces, soit pour participer ponctuellement au sauvetage d'un milieu menacé ;
- les conventions de gestion avec les propriétaires assurent une protection moins pérenne des milieux, mais permettent une plus forte implication des propriétaires dans la protection et se rapprochent en cela des mesures agro-environnementales et des contrats des sites Natura 2000.

Les réserves naturelles

Les réserves naturelles nationales (RNN) sont créées par décret afin de préserver durablement des sites d'intérêt écologique exceptionnel. L'Etat confie la gestion d'une RNN à un organisme chargé de faire appliquer la réglementation propre à chaque site et d'en conserver la richesse en mettant en œuvre un plan de gestion.

La LPO gère ou co-gère 11 RNN couvrant 14 205 ha, soit 8 % de la surface des 146 RNN de France métropolitaine. Elle est également en charge de 7 réserves naturelles régionales. Sur les sites qui s'y prêtent, elle accueille et sensibilise le grand public et les scolaires tout au long de l'année.



Accueil du public à la **RNR de la Vacherie** (85)
© Jean-Pierre Guéret - LPO

Réserves naturelles gérées ou co-gérées par la LPO

-  Réserve naturelle nationale
-  Réserve naturelle régionale





Les propriétés foncières

Dès 1989, pour lutter contre la destruction des grands marais de l'ouest de la France, la LPO a initié une politique d'acquisition foncière. En effet, la propriété foncière permet à l'association de protéger durablement des espaces et de maîtriser leur gestion. Actuellement, la LPO est propriétaire de 1 695 ha répartis en 60 sites dans 23 départements et 14 régions. Si certains font moins d'1 ha, 4 d'entre eux dépassent 200 ha : les basses vallées Angevines (407 ha), le marais de la Vacherie en marais Poitevin (367 ha), les marais de Rochefort (255 ha), l'étang de Belval-en-Argonne (202 ha).

Prairie achetée par la LPO dans les basses vallées Angevines (49)
© Emmanuel Séchet - LPO

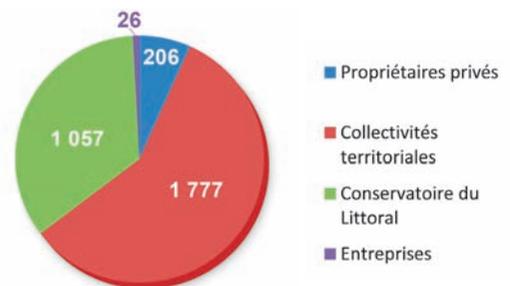
Île de la Rallerie (86), convention de gestion dans le cadre du Contrat Plan-Loire
© Michel Granger - LPO



Les conventions de gestion

Passées la plupart du temps avec les propriétaires, ces conventions de gestion permettent, en orientant la gestion, de préserver pour une durée déterminée l'intérêt biologique de sites sans avoir ni la maîtrise foncière ni de protection réglementaire. Actuellement, la LPO participe à la préservation de 3 104 ha répartis en 69 sites, par des conventions de gestion signées avec 82 propriétaires privés et 46 collectivités territoriales ainsi qu'avec le Conservatoire du littoral.

Plus de la moitié de la surface en convention concerne les grands marais communaux du marais Poitevin (1 693 ha).



Répartition de la superficie en convention par catégorie de propriétaires (en ha)

Une forte diversité des milieux naturels et d'espèces rares

Prairies humides, étangs, falaises, grottes...
Parmi les 45 grandes catégories de milieux naturels recensés en France métropolitaine*, 38 sont présentes au sein des sites gérés par la LPO.
Ces sites abritent un nombre important d'habitats rares et menacés et notamment 7 habitats pour lesquels la conservation est considérée comme prioritaire par l'Union européenne. 86 % de la surface des sites gérés (18 174 ha) est incluse dans le réseau Natura 2000.

*Issues de la typologie européenne "Corine Biotopes", recensant pour la France 7 classes comprenant 45 catégories d'habitats.



Pelouses calcicoles de la RNR
du coteau du Pont Barré (49)
© Erwan Guillou - LPO



Prairies de fauche
dans les basses vallées
Angevines (49)
© Emmanuel Séchet - LPO



Orchis des marais
© Marie-Laure Cayatte - LPO



Minioptère de Schreibers
© Stéphane Vincent - LPO



Cuivré des marais
© Ludovic Tailland - LPO



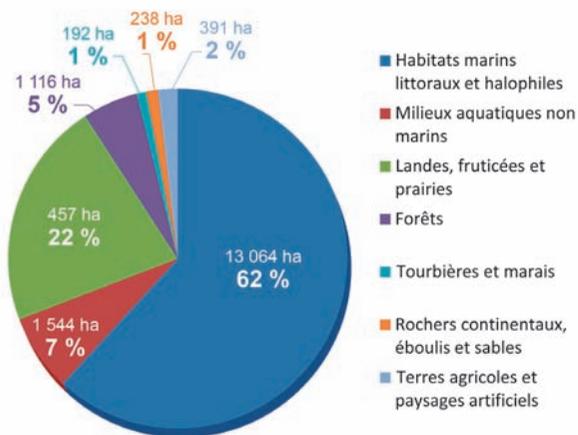
Crapaud calamite
© David Rey - LPO





Bancs de sable dans la RNN du val d'Allier (03)

© Romain Riols - LPO



Répartition par grandes classes de milieux naturels : 85 % des espaces sont des zones humides et 62 % des milieux littoraux



Vasières de la RNN de Moëze-Oléron (17)

© Equipe RNN Moëze



Iris des marais

© C. Egreteau - LPO



Vison d'Europe

© Gilles Martin



Cistude d'Europe

© Romain Riols - LPO

De nombreuses espèces floristiques et faunistiques sont préservées dans les espaces gérés par la LPO. Ces sites permettent l'hivernage, la migration ou la nidification de 149 espèces d'oiseaux recensées dans la liste rouge des oiseaux menacés en France, ainsi que de 58 des 135 espèces inscrites dans l'annexe I de la Directive européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages.



Avec 75 mâles chanteurs recensés, 3 sites abritent 14 % de la population française de **Râle des genêts**, espèce des prairies alluviales mondialement menacée © Louis-Marie Préau



6 sites en marais Poitevin et Breton abritent 19 des 140 couples de **Barge à queue noire** dénombrés en France © Emile Barbelette



Le cabanon appartenant à la LPO à Fleury d'Aude (11) accueille 18 couples de **Faucon crécerellette**; espèce particulièrement rare en France avec seulement 355 couples © Patrick Chefson

Les zones humides de l'ouest de la France

À la fin des années 70, le "Schéma d'aménagement des marais de l'Ouest" a entraîné le drainage et la mise en culture d'immenses zones de prairies naturelles humides, transformées ainsi en champs de céréales. La LPO, basée au cœur de ces marais, a alors mené de multiples actions pour lutter contre la destruction de ces joyaux biologiques :

- création et gestion de 7 réserves naturelles nationales et 2 réserves naturelles régionales pour permettre principalement l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau ;
- protection par convention, en marais Poitevin, de 1 693 ha de marais communaux pour éviter tout risque de mise en culture ;
- acquisitions foncières de 1 150 ha en marais Poitevin, Breton et Charentais ainsi que dans les basses vallées Angevines pour écarter tout risque de labour des prairies ou de plantation de peupliers ;
- initiation et mise en œuvre des premières mesures agro-environnementales en France (1991) soutenant financièrement les agriculteurs qui conservent et exploitent de manière traditionnelle les prairies naturelles humides.



Vol de **Bernache cravant** au-dessus de Lilleau des Niges © Michel Brosselin

La LPO est actuellement gestionnaire, propriétaire ou détentrice de convention sur 16 427 ha dans les zones humides de l'ouest de la France.

La création des réserves naturelles permet d'accueillir aujourd'hui les effectifs d'oiseaux d'eau hivernants les plus importants de France métropolitaine. Ainsi ces RNN accueillent 60 % de l'effectif national de Barge à queue noire hivernante et 50 % de l'effectif national de Bécasseau maubèche. Ensemble, elles constituent un maillon essentiel pour la migration d'oiseaux pouvant parcourir des milliers de kilomètres.



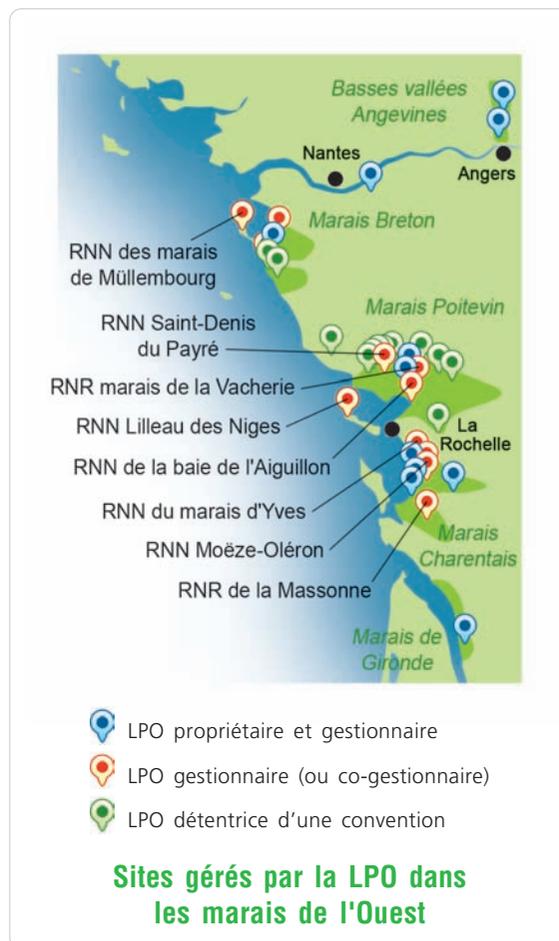
Sarcelle d'été

© Vincent Delecour - LPO



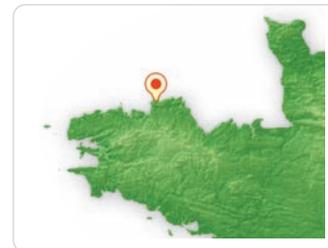
Guifette noire

© Jean-Louis Le Moigne



Les propriétés et les conventions de gestion des marais Charentais, Poitevin et Breton permettent la nidification d'espèces particulièrement menacées en France : 40 couples de Guifette noire, 20 couples de Sarcelle d'été et 80 couples de Chevalier gambette s'y reproduisent, représentant respectivement 15 %, 8 % et 5 % des populations nationales de chacune des 3 espèces.

La Réserve naturelle nationale des Sept-îles



En 1912, grâce à l'action de la LPO créée la même année, le préfet des Côtes d'Armor mettait fin au massacre des Macareux moines nichant sur l'archipel des Sept-îles. En 1976, l'archipel est classé en réserve naturelle ; sa gestion est confiée à la LPO. La réserve est constituée de 7 îles et îlots couvrant 40 ha et de 240 ha d'estran - domaine public maritime - autour des îles.



Les 15 naissances annuelles d'une population permanente de 40 **Phoques gris** révèlent la plus importante colonie française pour cette espèce © Armel Deniau - LPO

Le **Fou de Bassan** y est l'espèce la plus spectaculaire : avec 22 000 couples, il forme, sur l'île Rouzic, la seule colonie de France métropolitaine pour cette espèce © Gilles Bentz - LPO



Vue aérienne de l'archipel des **Sept-îles** avec au premier plan la colonie de Fou de Bassan sur l'île Rouzic © Mélanie Le Nuz - LPO

Aujourd'hui, la réserve des Sept-îles, avec 25 000 couples de 14 espèces, est la plus importante colonie d'oiseaux marins de France



L'archipel abrite 32 couples de **Pingouin torda**, soit 75 % de la population française. Cet oiseau marin est le plus rare et le plus menacé de France métropolitaine © Armel Deniau - LPO



Le **Macareux moine** - emblème de la LPO - est l'espèce la plus populaire de l'archipel. Les 150 couples nicheurs forment le dernier bastion de l'espèce en France métropolitaine © Armel Deniau - LPO

Des activités humaines pour conserver la biodiversité

La majorité des espaces naturels ont été modelés par des activités humaines anciennes, principalement par des activités agricoles. La conservation des milieux et des espèces rares qu'ils abritent implique souvent le maintien de ces usages traditionnels : fauche, pâturage, saliculture...

Dans les sites où ces activités ont disparu, la LPO met alors en place une gestion écologique pour leur maintien ou leur restauration.



Mise à l'herbe du bétail dans un marais communal du marais Poitevin (85)
© Jean-Pierre Guéret - LPO

90 % des 4 570 ha de milieux prairiaux (marais, pelouses calcaires, tourbière...) ou autres surfaces agricoles, gérés par la LPO sont exploités par 316 agriculteurs locataires. Les 2 types d'exploitation les plus fréquents sont le pâturage bovin et la fauche.

Dans les propriétés LPO, les baux à clauses environnementales permettent de spécifier les pratiques agricoles favorables à la faune et la flore (fauches tardives, nombre limité de bovins par hectare...), pratiques indispensables à la nidification de la Barge à queue noire en marais Poitevin ou au Rôle des genêts dans les basses vallées Angevines...



Fauche de prairies alluviales dans les basses vallées Angevines (49)
© Christophe Jolivet - LPO

Sur les 11 sites de carrières, sablières ou gravières gérés par la LPO, 4 d'entre eux font encore l'objet d'exploitation.



Sablière de Livry-Louvercy (51), partiellement exploitée
© Christophe Hervé



Pâturage printanier en marais de Voutron (17)
© Christophe Egreteau/Vincent Delecour - LPO



Bateau de pêche en baie de l'Aiguillon (85) © LPO

Les saliculteurs, les pêcheurs ainsi que de très nombreux ostréiculteurs et mytiliculteurs exercent leurs activités dans les sites côtiers, notamment dans les réserves naturelles nationales de la baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron.

Les travaux réalisés sont très variés : émondage, débroussaillage, brûlage, aménagements hydrauliques... La lutte contre les espèces exotiques envahissantes comme la jussie est également de plus en plus importante.



Broyage des pruneliers pour conserver le milieu ouvert en marais de Voutron (17)
© Christophe Egreteau/Rémi Chalmel - LPO



Curage d'un fossé en marais de Rochefort (17)
© Christophe Egreteau/Vincent Delecour - LPO



Pose d'une grille de protection d'une cavité à chauve-souris (Volvic-63) © LPO Auvergne



Arrachage de jussie en marais de Fouras (17)
© Christophe Egreteau/Rémi Chalmel - LPO

Les partenaires techniques et scientifiques de la LPO pour la gestion des espaces naturels

- Les cogestionnaires des réserves naturelles : associations de protection de la nature, collectivités territoriales, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national des forêts.
- La LPO bénéficie également de l'appui de nombreux partenaires techniques et scientifiques : le Conservatoire du littoral, Réserves naturelles de France, la Fédération des parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux, les Conservatoires régionaux d'espaces naturels, les Conservatoires botaniques nationaux, le CNRS, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Ifremer et de nombreuses universités...

Les soutiens financiers de la LPO pour la gestion des espaces naturels

- Les principaux soutiens financiers sont : le Ministère en charge de l'Écologie, l'Union Européenne (Fonds FEDER, Programmes LIFE), les régions, avec principalement : Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées ainsi que des Agences de l'eau : Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Seine-Normandie notamment.
- Plusieurs entreprises privées concourent également aux programmes de conservation des espaces naturels : CEMEX, La Lyonnaise des Eaux, VOLVIC, la Fondation EDF, la Fondation Nature et Découvertes, la Fondation du Patrimoine, RTE sont les principaux partenaires.

La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux)

Avec 45 000 membres, la LPO est la première association de protection de la nature de France. Elle est présente dans 20 régions à travers 30 associations locales, 9 groupes et 9 relais et antennes. Elle a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme et de lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Créée en 1912 pour mettre un terme au massacre des Macareux moines en Bretagne, elle a fait de cet oiseau marin son emblème. La LPO est le représentant officiel pour la France de BirdLife international.

Reconnue d'utilité publique depuis 1986, la LPO est habilitée à recevoir des dons et legs. Elle fait appel à la générosité du public et notamment à celle de ses membres, par des appels à dons.



Marais de Voutron
© ECAV - LPO

Rejoignez-nous sur :

www.lpo.fr



Ligue pour la Protection des Oiseaux • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

Service Editions LPO n° ED1204009AB © LPO 2012
Imprimé sur Cyclus Print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet



Conception, Rédaction : Christophe Egreteau, Rémi Chalmel.
Les éléments de cette brochure proviennent d'une enquête menée en décembre 2011 dans le réseau LPO.
Merci aux salariés et bénévoles qui ont participé et fourni des photos.
Photographies de couverture : E. Balança, G. Bentz, C. Egreteau, J. Trotignon.